Ministère des Finances 2007-04103/

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 1er mars 2007
2007-018

Le nouveau gouvernement du Canada finance des priorités clés pour les Canadiens en ciblant des allégements fiscaux

Le ministère des Finances a publié aujourd'hui son rapport annuel *Dépenses fiscales et évaluations*. Le rapport présente les détails des priorités économiques et sociales que le gouvernement du Canada finance grâce à des crédits d'impôt ciblés et des réductions de taxes. Les estimations et les projections de revenus qui figurent dans le rapport reflètent les importants allégements fiscaux proposés dans le Plan d'équité fiscale et annoncés dans le budget de 2006. Au cours de la dernière année, 29 initiatives fiscales ont ainsi été annoncées, notamment :

- la réduction du taux de la taxe sur les produits et services, qui est passé de 7 % à 6 %;
- le fractionnement du revenu de pension, à compter de 2007, visant à accroître les incitations à épargner et à investir pour garantir aux familles une retraite sûre;
- l'augmentation de 1 000 $ des montants servant au calcul du crédit en raison de l'âge et du crédit pour revenu de pension, offrant un allégement fiscal supplémentaire aux personnes âgées et aux pensionnés;
- l'augmentation du montant personnel de base et la réduction permanente du taux d'imposition des particuliers le plus bas, qui passe de 16 % à 15,5 %;
- le nouveau crédit canadien pour emploi, qui tient compte des dépenses liées à l'emploi engagées par les employés pour l'achat d'articles tels que des ordinateurs domestiques, des uniformes et des fournitures;
- le nouveau crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis, d'un maximum de 2 000 $ par année d'apprentissage, visant à inciter les employeurs à embaucher de nouveaux apprentis et à les appuyer dans leur formation;
- le nouveau crédit d'impôt pour laissez-passer de transport en commun, visant à encourager l'utilisation de ce mode de transport et à réduire ainsi la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre;
- le nouveau crédit d'impôt pour manuels fondé sur un montant de 65 $ par mois d'études postsecondaires à temps plein et de 20 $ par mois d'études postsecondaires à temps partiel; les règles d'admissibilité seront les mêmes que celles appliquées au crédit d'impôt pour études;

- l'exonération intégrale de l'impôt sur le revenu dans le cas des bourses d'études ou de perfectionnement au niveau postsecondaire;
- le nouveau crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, qui vise à promouvoir l'exercice régulier, une croissance équilibrée et un mode de vie sain chez les enfants.

Le rapport de cette année comporte deux documents d'analyse. Le premier, qui s'intitule « Impôts sur l'investissement des entreprises : Comparaison internationale des taux effectifs marginaux d'imposition dans le secteur manufacturier », fait fond sur le document de l'an dernier qui portait sur les taux effectifs marginaux d'imposition. Il présente une analyse de la compétitivité du Canada en matière fiscale, non seulement par rapport aux États-Unis, mais aussi par rapport à 34 autres pays.

Le deuxième document, « Investir dans l'éducation postsecondaire : Les effets du régime d'impôt sur le revenu », traite de la façon dont le régime fiscal influe sur le rendement des investissements dans l'éducation postsecondaire, prenant en considération non seulement l'aide fiscale initiale, comme le crédit d'impôt pour frais de scolarité, mais aussi les impôts additionnels sur le revenu découlant de salaires plus élevés.

Le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* peut être consulté sur le site Web du ministère des Finances. On peut se procurer des copies papier au coût de 15,85 $ auprès du Centre de distribution du ministère des Finances, dont le numéro de téléphone est 613-995-2855.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances, à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp